

République Française
Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Sélestat

Centre Communal d'Action Sociale de
SCHERWILLER

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
du 27 novembre 2025

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Convocation des membres du Conseil d'Administration le 12 novembre 2025
- Affichage de la convocation en Mairie le 19 novembre 2025
- Affichage de convocation modificative en Mairie le 24 novembre 2025

La séance est ouverte à 18 heures 30 en présence de Monsieur Marc HEIMBURGER, Vice-Président, Mesdames Régine DIETRICH, Clémentine JEHL, Annick SUTTER, Karine VOGELISEN, Manon WOTOWIEC et Messieurs Maurice GOETTELMMANN, Albert MARCOT, Yves SCHNELL, membres du C.C.A.S.

Étaient absents et excusés :

- Monsieur Olivier SOHLER, Président,
- Madame Claudine GUILLEMIN
- Madame Christelle HIRSCHMANN
- Madame Anne RIFF
- Monsieur Charles SITZENSTUHL, représentant la Collectivité européenne d'Alsace.

Monsieur Olivier SOHLER a donné procuration à Monsieur Marc HEIMBURGER.

Madame Claudine GUILLEMIN a donné procuration à Monsieur Maurice GOETTELMMANN.

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

Procurations : 2

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Monsieur Maurice GOETTELMMANN secrétaire de séance.

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025.	Adopté à la majorité et 1 abstention
2.1 Gestion du personnel - Mutuelle santé	Adopté à l'unanimité

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

3.1. Prévoyance	Adopté à l'unanimité
3.2. Création d'un poste d'aide-soignant à temps non complet à 0.8 ETP	Adopté à l'unanimité
3.1.1 Finances - Budget général du CCAS : budget supplémentaire 2025	Adopté à l'unanimité
3.1.2 Budget général du CCAS : Etat des subventions	Adopté à l'unanimité
3.2 Remboursement des chèques de réservation	Adopté à l'unanimité
3.3 Acceptation de dons pour le budget annexe	Adopté à l'unanimité
3.4 Admission en non valeurs de sommes irrécouvrables	Adopté à l'unanimité
3.5 Ouverture de crédits budgétaires sur la section d'investissement 2026	Adopté à l'unanimité
4 Cadeau de Noël des résidents	Adopté à l'unanimité
6 Cadeau de fin d'année en faveur du personnel	Adopté à l'unanimité
7 Marché du linge : avenant	Adopté à l'unanimité
8 Marché de la restauration : mise au point	Adopté à l'unanimité
9 Renouvellement partiel de notre parc de lits	Adopté à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 est **approuvé à la majorité et une abstention**

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

GOETTELMANN Maurice					
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine					X
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Accusé de réception en préfecture
067-266701127-20260304-DEL2026003-DE
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

2. Gestion du personnel

2.1. Mutuelle santé

Rapporteur : Marc HEIMBURGER

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les Articles L452-42 et L 827-1 à L 827-12 du Code général de la fonction publique

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 09 décembre 2015

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis favorable du Comité social Territorial réuni le 4 novembre 2025 ;

Vu l'exposé du Président ;

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

MODIFIE sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour la Mutuelle santé.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- Le montant unitaire de participation par agent sera de **40 € mensuel** à compter du 1^{er} janvier 2026.

MAINTIENT l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI ;

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMAUN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMAUN	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

2.2. Prévoyance

Rapporteur : Marc HEIMBURGER

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 24/04/2015 portant adhésion à conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 2 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2019, décidant d'adhérer à la convention de participation mutualisée proposée par le CDG 67 pour le risque prévoyance ;

VU l'avis favorable du CST en date du 4 novembre 2025 ;

VU l'exposé du Président ;

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

MODIFIE sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- Le montant unitaire de participation par agent sera de **40 € mensuel** à compter du 1^{er} janvier 2026.

MAINTIENT l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMAUN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMAUN	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

3. FINANCES

3.1.1 Budget général du CCAS : budget supplémentaire 2025

Le projet de budget supplémentaire est présenté par Mme Régine DIETRICH :

▪ FONCTIONNEMENT

Dépenses : 21.447,27 Euros

Recettes : 21.447,27 Euros

Excédent : ./.

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

▪ **INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 9.768,- Euros

Recettes : 9.768,- Euros

Excédent : ./.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide :

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2025, comme présenté ci-dessus.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMAUN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMAUN	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

3.1.2 Budget général du CCAS : état des subventions

Rapporteur : Régine DIETRICH

BP 2025

BS 2025

Subvention Petits Princes :

100,- €

66 Avenue du Maine
75014 PARIS

Soit un total de

100,- €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide :

D'ADHERER à l'Association Petits Princes ;

D'ATTRIBUER un montant de 100,- € à l'Association Petits Princes ;

D'INSCRIRE les crédits au budget supplémentaire de 2025.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMAUN Maurice			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

			Accusé de réception en préfecture 067-266701127-20260304-DEL2026003-DE Date de télétransmission : 18/03/2026 Date de réception préfecture : 18/03/2026		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMMANN			
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

3.2. Remboursement de chèques de réservation

Rapporteur : Marc HEIMBURGER

Dans la délibération du 05 mars 2025, le Conseil d'Administration avait décidé de maintenir le chèque de réservation à 300 € pour un hébergement temporaire.

Ce chèque est encaissé au moment de l'inscription pour faire face à la charge administrative, parfois plusieurs semaines avant l'arrivée du résident.

Or nous sommes, quelquefois, confrontés à des désistements suite à une hospitalisation (parfois longue) ou au décès du futur résident.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

DECIDE le remboursement du chèque de réservation dans ces 2 cas.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMMANN	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

3.3. Acceptation de dons pour le budget annexe

Rapporteur : Marc HEIMBURGER

Suite aux obsèques de Mme SIMON, nous avons perçu 2 chèques au profit de l'EHPAD de SCHERWILLER :

- 30 € de M. FREYD de Lingolsheim
- 30 € de M. LATT de Marckolsheim

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide:

D'ACCEPTER ces dons d'un montant total de 60,- €

D'INTEGRER la valeur de ces dons au compte 7718

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

3.2. Admission en non valeurs de sommes irrécouvrables

Rapporteur : Marc HEIMBURGER

La trésorerie publique nous a communiqué la liste n° 2805370517, ci-dessous, de créances présentées en Non-Valeur (NV) qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux.

NOM - Prénom	Motifs de la présentation	Nature	Montant
DANNHOFF M-Thérèse	Inférieur seuil poursuite	300 – Divers	15.00
GOEPFER Charles	Inférieur seuil poursuite		0.01
GOURIO Daniel	Décédé et demande renseignement négative		373.05
LEGOLL Irène	Inférieur seuil poursuite		0.09
LITZLER Joseph	Inférieur seuil poursuite		0.18

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Téléphone : 03 88 58 33 33 – **Fax** : 03 88 82 71 74 – **E-mail** : mairie@scherwiller.fr

MONASSIER Justine	Décédée et demande renseignement négative		269.15
SCHMITT Ernestine	Inférieur seuil poursuite		11.04
SIMLER M- Anne	Inférieur seuil poursuite		19.30
TRABAND Danielle	Inférieur seuil poursuite		0.06
VOGEL Madeleine	Inférieur seuil poursuite		17.34
TOTAL DE LA LISTE			705.22

Arès en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

D'ACCORDER décharge au comptable des sommes détaillées sur la liste 2805370517, ci-dessus

DE PASSER en Non-Valeur cette même liste

D'ETABLIR un mandat au 6541 pour effectuer l'opération

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

3.5 Finances : ouverture des crédits budgétaires sur la section d'investissement 2026

Rapporteur : Marc HEIMBURGER

En l'absence d'EPRD exécutoire au 1er janvier, la règle prévue aux articles R314-68 du CASF et L 1612-1 du CGCT s'applique : l'ordonnateur est autorisé à ordonnancer les dépenses dans la limite du quart des crédits limitatifs ouverts dans le dernier budget rendu exécutoire, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Sur l'exercice 2026, l'EHPAD la Résidence de l'Alumnat de Scherwiller dispose ainsi d'un montant de **47 500 €** qu'il propose de ventiler de la façon suivante :

Comptes	Ouverture de crédits
165 : dépôts et cautionnements reçus	20 000 €
2154 : matériel et outillage	20 000 €
2181 : installations générales aménagements divers	2 500 €
2183 : matériel de bureau et matériel informatique	5 000 €
Total	47 500 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide:

D'APPROUVER l'ouverture des crédits budgétaires sur la section d'investissement 2026;

D'ARRETER le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués.

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMAUN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMAUN	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

4. Cadeau de Noël des résidents

Rapporteur Marc HEIMBURGER

Comme chaque année, un cadeau de Noël sera offert aux Résidents de L'EHPAD la Résidence de l'Alumnat.

Le budget est de 25 € par Résident.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide :

D'ACCEPTER de participer financièrement aux cadeaux des Résidents

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Téléphone : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

D'AUTORISER le Président à engager la dépense.

Accusé de réception en préfecture
067-266701127-20260304-DEL2026003-DE
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMAUN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMAUN	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

5. Fête de Noël des anciens

La fête des « anciens » (personnes à partir de 73 ans) aura lieu samedi 13 décembre à la salle Alphonse HAAG.

Le menu est assuré par le traiteur Agnès.

Madame Régine DIETRICH donne la liste des cadeaux à faire. les résidents en EHPAD hors communes sont au nombre de 5.

La préparation de la salle est programmée pour le vendredi 13h30 – les membres du CCAS sont sollicités pour assurer le service samedi – L'animation sera assurée par M. Patrick SPIEHLER.

6. Cadeau de fin d'année en faveur du personnel

Rapporteur : Marc HEIMBURGER

A l'occasion de la fête de Noël, les personnels de l'EHPAD la Résidence de l'Alumnat souhaiteraient organiser un repas de fin d'année à l'image des dernières années.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** de participer financièrement au repas ;
- **DE FIXER** le montant de la participation par agent à 25 € par participant ;

APPROUVE A L'UNANIMITE

SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

7. Marché du linge : avenant

Rapporteur : Marc HEIMBURGER

- Vu** la délibération en date du 08 mars 2023 attribuant le marché du linge à la société WOLFSPERGER pour une durée de quatre ans
- Vu** les bordereaux des prix en date du 01 mars 2025 pour les tenues du personnel et en date du 04 mars 2025 pour le linge de lit
- Vu** la délibération du 22 avril validant les bordereaux de prix en date du 01 mars 2025 pour les tenues du personnel et en date du 04 mars 2025 pour le linge de lit

Le constat a été fait de dépassement prévisionnel du seuil maximum du marché du linge fixée à 25 500 € HT. Il nous faut réajuster ce seuil.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide :

DE VALIDER l'avenant fixant un nouveau seuil à 37 500 € HT

D'AUTORISER le Président à signer le nouvel avenant

APPROUVE A L'UNANIMITE

SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

8. Marché de la restauration : mise au point

Rapporteur : Marc HEIMBURGER

Vu la délibération en date du 11 juin 2025 attribuant le marché de la restauration à la société API RESTAURATION

Vu l'Article R. 2162-4 du code de la commande publique ; CJUE 17 juin 2021 Simonsen & Weel AS ; décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 demandant de faire figurer un montant maximum

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide :

DE VALIDER le document « mise au point » du marché de la restauration indiquant un montant maximum de 290 000 € HT

D'AUTORISER le Président à signer le document « mise au point » du marché de la restauration

APPROUVE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMAHNN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMAHNN	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

9. Renouvellement partiel de notre parc de lits

Rapporteur : Marc HEIMBURGER

Cette délibération annule et remplace celle du 29 septembre 2025

Nos lits ont 14 ans. Ils présentent de sérieux signes d'usure et nécessitent de plus en plus de réparations diverses (moteur de lits à changer – barrières défectueuses, roues usées....).

Pour renouveler l'ensemble des lits, il faut prévoir un budget estimé à près de 90 000 € TTC.

Il est donc proposé de procéder à ce renouvellement par moitié, soit 23 lits, sur l'année 2025.

Une consultation a été organisée avec une demande de devis auprès de 3 prestataires.

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

A l'issue de la consultation, il est proposé de confier la commande à l'entreprise ASU médical de BERNOLSHEIM pour un montant de 34 802,40 € HT, soit 41 762,88 TTC, et d'autoriser le Président à signer le bon de commande.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, DECIDE :

D'ATTRIBUER la commande à l'entreprise ASU médical de BERNOLSHEIM pour un montant de 34 802,40 € HT, soit 41 762,88 TTC

D'AUTORISER le Président à signer le bon de commande

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président	Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMAH Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine		Par procuration à Maurice GOETTELMAH	X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine			X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne					
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

10. Divers

- Rappel : le marché de Noël de l'établissement aura lieu les 28 et 29 novembre 2025
- Banque alimentaire : la collecte se fait dans les écoles le 28/11 et en Mairie le 29/11

Le Président clôt la séance à 19h25.

SCHERWILLER, le 4 mars 2026 Le Secrétaire de Séance  Maurice GOETTELMAH	SCHERWILLER, le 4 mars 2026 Le Président de séance  Marc HEIMBURGER
--	--